

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025**

DEL-2025-228

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 09/10/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mme PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BARRY, BOUCLIER, CLEVY, COUTIER, MARIAS, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE,
GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, RATSIMBA.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. GILET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON R.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CHARRAT, DEAGE, HAVEL, MARTIN-COCHER, MATHIAN.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, DUGAVE, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes CECCON, MAYORAZ,
MM. BOUCHET, FROSSARD, SAILLET.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE,
MM. AEBISCHER, GILLET, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER, PARIS, WENDLING,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BACHELLARD, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS,
BOUVARD C, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN,
CHASSAGNE, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE,
FOURNET, GENOUD, GEORGES, GILBERT, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, GYSELINCK, HENON,
JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MORAND
JC, PELLARIN, PENHOÛET, PEROU, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PERY, ROSSINELLI, RUBIN,
SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, STEYER, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, DARDE, DUVERGER, JAILLET, QUESNEL, RUBIN,
MM. CANILLOS, CHALLEAT, CHAVANNE, COSTAN, DUPERTHUY, GRANGE, RACAT, SOULAS, VIVIAN
: du SYANE.

Membres en exercice :	106
Présents :	42
Membres habilités à prendre part au vote :	106
Votants :	42
Représentés par mandat :	4

Objet : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF « ACHATS PUBLICS MUTUALISES »

Rapport présenté par M. David RATSIMBA

Le SYANE souhaite formaliser un **dispositif « Achats Publics Mutualisés »**, visant à mettre à disposition des collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Haute-Savoie adhérents un ensemble d'outils complémentaires pour accompagner le développement des politiques énergétiques et numériques du territoire en s'appuyant sur de nombreuses expertises métiers.

Conçu comme une boîte à outils opérationnelle, il s'articule autour de plusieurs leviers complémentaires :

- un accès à des **marchés orientés énergie et numérique, portés par une centrale d'achat créée par le SYANE**, pour répondre notamment aux besoins de ses adhérents ;
- un accès aux **achats groupés d'énergie** (gaz et électricité) et numériques, déjà mis en œuvre par le SYANE depuis plusieurs années ;
- un accès à des **marchés de la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms)** spécifiquement sélectionnés par le SYANE, en tant que groupement de collectivités, pour les mettre à disposition de ses seuls membres.

Ce dispositif revêt plusieurs intérêts :

- donner une cohérence d'ensemble à ces outils et assurer leur pilotage coordonné afin d'offrir une meilleure lisibilité aux structures bénéficiaires,
- optimiser les coûts de gestion administrative, en diminuant le nombre de procédures lancées au niveau territorial, tant du côté des structures bénéficiaires que des opérateurs économiques. Dans un certain nombre de cas, il conduit à réaliser des économies d'échelle au bénéfice des adhérents, par le biais de la mutualisation des achats,
- participer au développement économique, social et environnemental du territoire, en lien avec les orientations du schéma des achats durables du SYANE (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)).

Le dispositif est régi par les conditions générales annexées à la présente, et qui renverront, pour chacun des dispositifs, à des conventions de groupement ou à des conditions particulières de fonctionnement adoptées par le Bureau syndical du SYANE.

Ces conditions générales définissent les différents outils proposés, les modalités d'adhésion et de retrait du dispositif ainsi que les conditions financières d'accès.

Il est prévu que d'autres structures départementales ou extra-départementales, non adhérentes, puissent bénéficier de certains des outils (comme c'est déjà le cas par exemple des achats groupés d'énergie), suivant des dispositions prévues dans les conditions générales et particulières.

Le dispositif a vocation à être agile, et à s'adapter régulièrement aux besoins. Cela pourra ainsi être le cas des achats groupés d'énergie et numériques, qui pourront être amenés à intégrer rapidement la centrale d'achat du SYANE. Cela pourra également permettre le recours à d'autres modes d'achats complémentaires tels que l'adhésion à des centrales d'achat externes ou la participation à des groupements de commandes.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la mise en place du dispositif « Achats Publics Mutualisés », conformément aux principes susmentionnés,
2. à approuver les conditions générales du dispositif.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE